

## **REGLEMENT du concours des maisons décorées d'Halloween 2021**

### **Article 1 :**

La commune de Leval organise un concours des maisons d'Halloween, ouvert à tous les habitants du village, propriétaires ou locataires.

L'inscription au concours est gratuite, réservée aux personnes majeures et doit être validée par l'envoi d'un message sur l'événement Facebook ou par sms au 06.25.94.52.17.

### **Article 2 :**

Les critères de vote pour le concours sont les suivants :

Vue d'ensemble, les décorations, le respect du thème, l'originalité.

### **Article 3 :**

L'inscription doit se faire avant le 22 octobre 2021.

Le jury, composé des membres de la commission des fêtes et cérémonies, passera voir les maisons inscrites pendant la période des vacances scolaires du 23 octobre au 6 novembre. Chaque membre du jury s'interdit de voter si un membre de sa famille participe au concours.

Les résultats seront donnés durant le mois de novembre sur le site de la commune et sur l'événement Facebook. Les récompenses seront distribuées directement au domicile des vainqueurs et une photo des gagnants sera diffusée dans le journal local des Canarons.

Le concours récompensera les 3 premiers mais chaque participant recevra un lot.

### **Article 4 :**

L'inscription au concours des maisons fleuries implique l'acceptation de ce règlement !